

**République Française**  
**Département de la Haute-Loire**



**Mairie de Saint-Beauzire (43100)**

**COMPTE RENDU et DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre 2023 :**

Le samedi 16 décembre 2023 à 9h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des associations, au bourg à Saint-Beauzire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Quorum fixé à 6 membres

Étaient présents : 7

Mme Sylvie BERTHUY ; Mme Marie Anne COMBASTEIL, M. Pascal MANSION ; M. Alain MARCHAUD ; M. Lionel SIGNORINI ; M. Philippe SIGOIGNE et Mme Marilyne VERNIERE.

Étaient absents : 3

Mme Ingrid MAZIN, M. Jean Louis POUGNET, M. Vincent STOQUE (excusés)

La séance a été tenue publiquement.

La séance a été ouverte à 9h15 par M. Alain MARCHAUD, Maire, qui a rappelé l'ordre du jour et a demandé la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Lionel SIGNORINI est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire propose sur demande de M. Pascal MANSION de rajouter à l'ordre du jour l'utilisation du terrain communal dit « Coudert » situé aux Bordes.

Les membres du conseil n'ont pas d'objection.

Le conseil débute selon l'ordre du jour suivant :

**1. Contrats assurances – renouvellement du contrat pour 2024**

Des contacts ont été pris avec différentes assurances dont AVIVA, AXA, qui ne proposaient pas d'assurances du personnel en liaison avec l'assurance de dommages aux biens, de protection juridique et autres. M. le Maire a souhaité privilégier un prestataire commun pour toutes les assurances. Seules la SMACL et Groupama répondaient à cette demande.

Après études et analyses, il s'avère que les deux contrats sont comparables. La proposition de Groupama impose une franchise supérieure mais un tarif correct et la SMACL, malgré son détachement territorial, propose une modulation de franchise et se montre mieux disante dans son ensemble.

M. Le Maire propose de poursuivre notre partenariat à hauteur de 4 694 € avec la SMACL. Il précise que les garanties et la démarche de déclaration dématérialisée a présenté de bons résultats suite au dernier incident survenu contre la salle polyvalente.

***Approbation à l'unanimité des membres présents.***

## PDIPR – Sentier Respirando

Le chemin tracé proposé a été rectifié. **Voir plan**

Le conseil est informé que le Département est engagé dans la réalisation du PDIPR. Cette initiative (article loi). Le conseil municipal dit émettre un avis sur les chemins inscrits au PDIPR.

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de délibération.

**Voir proposition de délibération de M. le Maire**

**Approbation à l'unanimité des membres présents.**

## Zones d'accélération des Energies renouvelables : approbation

Des zones d'études sont à proposer par la commune pour bénéficier d'une accélération des procédures pour la mise en place de projets d'énergies renouvelables.

Les zones de Rizol et Vazeillette sont identifiées par M. le Maire. Il a connaissance de réflexions sur ces secteurs et ne souhaitent pas les freiner. Par ailleurs, ces zones ne représentent pas d'enjeu majeur d'un point de vue agronomique.

M. le Maire rappelle bien que cette identification de zones n'a pas vocation à mettre en défaut les propriétaires et les exploitants de ces terres. Cette mise en évidence vise, si les propriétaires le souhaitent de faciliter la mise en place d'infrastructures correspondantes. L'installation de panneaux photovoltaïques nécessitera toujours une instruction de la part des autorités compétentes avec avis de la chambre d'agriculture, passage en CDPNAF.

Deux zones sont ainsi retenues.

Monsieur le Maire indique que le processus de validation passe par une concertation des habitants. A la fin de cette consultation, un retour sera fait auprès du conseil municipal pour ajuster ou non la décision prise.

Du mercredi 20 décembre 2023 au 31 janvier 2024, un registre sera mis à disposition du public en Mairie.

**Approbation à l'unanimité des membres présents.**

## Syndicat des Eaux du Brivadois (vérifier si Cézallier) : double facturation

Le syndicat des eaux du Cézallier a une demande de mettre en place la mensualisation. La tâche étant impossible, le syndicat propose de réaliser une double facturation sous un format acompte et solde.

**Approbation à l'unanimité des membres présents.**

## Abandon de créances -

Pour la partie assainissement pour M. Mandin, 15 € décédé.

Taxe de l'aménagement foncier pour M. Mongon, 20 €.

**Approbation à l'unanimité des membres présents.**

### Location de la salle : caution

Après les récents incidents survenus dans la salle polyvalente, M. le Maire propose de revenir sur les modalités de location de ladite salle. Il indique que les démarches pour

Passage de la caution de la salle avec une caution de 1 000 €.

***Approbation à l'unanimité des membres présents.***

### Utilisation du Coudert des Bordes

Sur avis du conseil municipal, le site du Coudert est privilégié pour l'usage des habitants de Saint-Beauzire pour des temps de convivialité. Le terrain reste une zone de loisirs. Il n'est donc pas possible de mettre ces espaces à l'usage d'animaux pour pâture ou autres.

***Approbation à l'unanimité des membres présents.***

### Points divers

#### **Recensement**

Mme Léa ROMEUF, qui intervenait pour l'école durant la précédente année scolaire s'est proposée pour effectuer le recensement pour la commune de Saint-Beauzire. Monsieur le Maire propose de la retenir.

#### **Bulletin municipal**

Le bulletin municipal est en cours de rédaction, avec notamment un article sur la commémoration du 11 novembre, sur l'APE, l'école, les associations, dégradations, les finances et l'information concernant la concertation de la population, recensement

#### **Cas de l'enfant scolarisé à l'école de Saint-Beauzire et résidant sur la commune de Vieillespesse**

Le courrier à destination de la commune de Vieillespesse et la saisine de M. le sous-Préfet a amené un nouveau positionnement de la commune de Vieillespesse pour le financement des frais scolaires de l'enfant concerné à savoir jusqu'à la fin du cycle préélémentaire. L'enfant passant dans un nouveau cycle l'année prochaine, cette question sera à réétudier.

**Séance levée à 22h38**